



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

PHARMACIE DE LA CALMETTE
2 ZAC DU PETIT VERGER
30190 LA CALMETTE

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 001 695 139

► **Lieu de consommation :**

PHARMACIE DE LA CALMETTE
2 ZAC DU PETIT VERGER
30190 LA CALMETTE

Electricité :

Installation : 0001441938
Point de livraison : 24568161992999

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675030*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 13 juin 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 13 juillet 2022

Avec la facture en ligne, dès l'émission
de votre facture, vous pouvez la
consulter et la télécharger à tout
moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 1 juillet 2022

2 725,64 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	6 437,04 €
■ acheminement	3 175,34 €
total hors toutes taxes	9 612,38 €
Taxes et contributions	1 936,71 €
total HTVA	11 549,09 €
TVA à 5,50 % calculée sur 293,18 €	16,12 €
TVA à 20,00 % calculée sur 11 255,91 €	2 251,18 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	2 267,30 €
total TTC	13 816,39 €
Déduction des prélèvements effectués	-11 090,75 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-12,87 €
TVA collectée à 20,0 %	-1 807,63 €
montant à prélever	2 725,64 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

**ENGIE MY POWER : passez à l'énergie solaire! Jusqu'à
3000€ par an**



d'économies sur votre facture d'électricité selon votre activité en installant des
panneaux solaires.
Bénéficiez également d'une prime allant jusqu'à 5760€ offerte par l'Etat selon la
puissance installée, répartie sur 5 ans pour l'installation de panneaux solaires et
revendez votre surplus d'électricité non consommée.

Pour en savoir plus sur les conditions, appelez le 09 69 32 81 91 ou rendez-vous
sur [Pro.engie.fr/panneaux-solaires/facture](https://pro.engie.fr/panneaux-solaires/facture)

➔ **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ **Pour être facturé au réel**

Pour les clients non télérelevés: un technicien procédera à la relève des index de votre compteur pour votre prochaine facture. Ce relevé doit être
effectué au moins une fois par an.

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2022. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 18 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 14/06/21 au 13/06/22	815	65571	145805			72,96	5,5%
Consommation du 14/06/21 au 13/06/22				80234	0,06968	5 590,70	20,0%
Obligations du 14/06/21 au 31/12/21				43909	0,00963	422,84	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 13/06/22				36325	0,00965	350,54	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 14/06/21 au 31/07/21			18,71	5,5%
Abonnement du 01/08/21 au 13/06/22			161,12	5,5%
Consommation du 14/06/21 au 31/07/21	11077	0,03880	429,79	20,0%
Consommation du 01/08/21 au 13/06/22	69157	0,03710	2 565,72	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (18,71 € x 0,2704)			5,06	5,5%
Contribution tarifaire d'acheminement (161,12 € x 0,2193)			35,33	5,5%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	80234	0,00663	531,95	20,0%
Taxes locales - part départementale ⁽³⁾	43909	0,00332	145,56	20,0%
Contrib. service public élec du 14/06/21 au 31/12/21	43909	0,02250	987,95	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	7835	0,02583	202,37	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 13/06/22	28490	0,00100	28,49	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
11 549,09	16,12	2 251,18	13 816,39

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC (€)
2020	juin	474,52
2021	juin	3 917,59
2022	juin	2 725,64

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 706496513 du 16/06/22

PHARMACIE DE LA CALMETTE

Réf. de votre compte : 300001695139

Réf. Unique de Mandat : 00GAM0242418

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 001201574690 du 14 juin 2021

montant TTC

2 725,64 euros

prélevé le :

01/07/2022

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

PHARMACIE DE LA CALMETTE CRCAM DU LANGUEDOC - AG LATTES

Références du compte

nom de la banque

IBAN

FR76 1350 6100 0007 4772 0100 032

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 81,41 % Nucléaire
- 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).